



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 51066

Texte de la question

M. Philippe Goujon attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité d'envisager, pour les seniors, une tarification spéciale, voire la gratuité de l'entrée dans les musées nationaux. Ceux-ci accompagnent, en effet, très souvent leurs enfants et petits-enfants dans ces lieux de culture et, en ces temps difficiles pour le pouvoir d'achat des Français, qui ont conduit le Gouvernement à faire un geste significatif en la matière en direction des publics plus jeunes, il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Les nouvelles règles relatives à la gratuité entrées en vigueur le 4 avril 2009 ne concernent pas les personnes de plus de soixante-cinq ans, mais de nombreux musées proposent déjà un certain nombre de mesures dont les seniors peuvent bénéficier : gratuité pour les titulaires du minimum vieillesse, gratuité pour tous le premier dimanche du mois, accès libre lors des manifestations nationales telle la « Nuit des musées » et les « Journées du patrimoine » par exemple. Il n'est donc pas pour le moment envisagé d'étendre le bénéfice de la gratuité d'accès aux collections permanentes pour les seniors.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51066

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5235

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11150